

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Vendredi de la Montérégie - Céphalée et migraine - TDAH et abus de substances

No d'activité : 83008

Date : vendredi le 16 septembre 2022

Lieu : Webinaire

Coordonnées :

Objectifs

Céphalée et migraine

- Évaluer adéquatement un patient avec céphalée chronique;
- Identifier et prendre en charge les céphalées médicamenteuses;
- Comparer les traitements aigus chez les migraineux chroniques;
- Identifier les patients nécessitant un traitement prophylactiques de la migraine;
- Discuter des aspects hormonaux des migraines;

TDAH et abus de substances

- Identifier les indices et les marqueurs cliniques impliqués dans le trouble de l'abus de substances (cannabis, alcool) et le TDAH;
- Choisir les traitements pharmacologiques et non pharmacologiques chez les populations d'adolescents et d'adultes à risque de développer le trouble d'abus de substance;
- Utiliser à bon escient les psychostimulants chez ces patients.

Président de séance : Dre Ginette Barrière

Horaire

2022-09-16	13:00	14:30	Conférence	Céphalée et migraine	Dre Elizabeth Leroux, neurologue
2022-09-16	14:30	14:45	Pause/Repas		
2022-09-16	14:45	16:15	Conférence	TDAH et abus de substances	Dr John Sader, omnipraticien

Pour vous inscrire cliquez sur le mot « Inscription » sous la description de cette activité, laquelle est parue dans le calendrier de formation du site web de l'AMORSL. Pour toute question relative à ce webinaire, veuillez communiquer à l'adresse suivante: emc-amorsl@amorsl.ca.

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu-Saint-Laurent désire vous faire part que toutes les activités de formation sont offertes prioritairement aux omnipraticiens membres de l'AMORSL. Aussi, le pourcentage d'omnipraticiens d'autres territoires, d'infirmières et autres professionnels ne doit pas dépasser 10 % le total des participants, et ce, pour toutes les activités de formation accréditées.

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 3.00 heure(s) d'activité de développement professionnel reconnue aux fins du

Règlement sur la formation continue obligatoire des médecins du CMQ. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de AbbVie et Janssen



Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents) à <https://padpc.fmoq.org>

Cette activité donne droit à des allocations du fonds de formation ou du ressourcement.